



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N° 651) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE MESSIAEN A
L'ASSOCIATION ADRA FRANCE**

**DÉCISION N° DM-20-098
EN DATE DU 27 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de l'Association « ADRA France » représentée par Monsieur Voinea Doru, en qualité de Président, et domiciliée, 12, rue Monmory, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions d'orchestre, les samedis 29 février, 14 mars, 25 avril, 23 mai et les 13 et 27 juin 2020 de 16 h à 20 h dans la salle Messiaen ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « ADRA France » représentée par Monsieur Voinea Doru, en qualité de Président, et domiciliée, 12, rue Monmory, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, pour un montant de 336 € TTC (trois cent trente-six euros) pour les frais de location afin d'organiser des répétitions d'orchestre, les samedis 29 février, 14 mars, 25 avril, 23 mai et les 13 et 27 juin 2020 de 16 h à 20 h dans la salle Messiaen ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL